

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024
Délibération n°3

L'An deux mille vingt-trois le dix-huit mars à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le treize mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à FISCHER Maryline - KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES – SAISON ESTIVALE 2024

Madame le maire propose au conseil de se prononcer sur les tarifs des remontées mécaniques pour la saison estivale 2024, proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, selon le détail ci-après :

TARIFS Domaine d'Altitude de Pelvoux-Vallouise ÉTÉ		Tarifs 2024
CATEGORIE	Destination	
Accès Préron Adulte	TS PRERON	11,00 €
Accès Préron Enfant (-13 ans)	TS PRERON	9,00 €
Accès domaine d'altitude Adulte	Accès sommet	13,00 €
Accès domaine d'altitude Enfant (- 13 ans)	Accès sommet	11,00 €
Accès domaine d'altitude Bambin (-5 ans)	Accès sommet	Gratuit
Forfait parapente	Accès sommet	13,00 €
2nde montée parapente	Accès sommet	5,00 €
Forfait illimité journée parapente	Accès sommet	17,00 €
Forfait saison	Accès sommet	103,00 €
Forfait Animations OTPE	TS PRERON	6,00 €
Forfait parapente convention	Accès sommet	8,00 €
Forfait parapente	Accès sommet	13,00 €

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

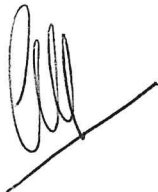
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs des remontées mécaniques pour la saison estivale 2024, proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, tels qu'exposés ci-dessus ;
- **Dit** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juin 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

